

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2022  
Nombre de Conseillers en exercice : 90  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
Nombre de Procurations : 13  
Nombre de Votants : 72

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Charlotte FOUGERE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Geneviève PELLETIER, Olivia PUSSET, Philippe ROUX, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Yves PYS, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULEAU, Richard ROCH, Rémi CHAMPAUD, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Patrick COLOMBET, (suppléant de Mme Catherine PAPPAS – CHAUDENAY),  
M. Régis DEBOIBE (suppléant de M. Jean-Paul BOURGOGNE – MARIGNY-LES-REULLEE),

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Géraldine CHAMPANAY à M. Pierre BOLZE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Stéphane DAHLEN,  
M. Alexis FAIVRE à Mme Anne CAILLAUD,  
M. Thibaut GLOAGUEN à M. Alain SUGUENOT,  
Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY à Mme ROUXEL-SEGAUT  
Mme Sophie LEFAIX, à Mme Olivia PUSSET,  
Michel PIERRON à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Charlotte FOUGERE,  
M. Jonathan VION à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Vittorio SPARTA à Mme Delphine SAVARY,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Eric MONNOT, Jean-Noël MORY, Richard BENINGER, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Jean-Pascal MONIN, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le vingt-sept juin deux mille vingt deux, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné Président de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2022**

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 mars 2022.

## **RAPPORTS HORS COMMISSION**

### **Installation d'un nouveau Conseiller communautaire**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la nomination de M. Thierry DUBUISSON, Maire de CORCELLES-LES-ARTS, suite au décès de M. Christian GHISLAIN,
- DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, par un vote à main levée, à la désignation de M. Thierry DUBUISSON aux fins de siéger au sein des instances et organismes suivants :
  - la Commission 3 : Aménagement et développement du territoire- développement rural- infrastructures- nouvelles mobilités- transports,
  - la Commission Consultative des Services publics locaux, en qualité de suppléant,
  - la Mission locale
- DESIGNE M. Thierry DUBUISSON pour siéger au sein des instances et organismes tels que décrits ci-dessus.

### **Rapport n°1 – Election du 15<sup>ème</sup> Membre du Bureau communautaire**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ,  
le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 71 voix pour  
et 1 non-participation au vote,**

- DESIGNE M. Thierry DUBUISSON, 6<sup>ème</sup> Membre du Bureau Communautaire.

**Rapport n°2 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 11 mars 2022 et le 10 juin 2022 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

**RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS**

**Rapport n°3 – Mutualisation du Délégué à la Protection des données**

*(Rapporteur : M. Denis THOMAS)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- DECIDE la mutualisation du Délégué à la Protection des Données au profit de la Ville de BEAUNE,
- APPROUVE la modification de la convention de service commun telle que définie dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

**Rapport n° 4 – Gestion des Ressources Humaines**

*(Rapporteur : M. Denis THOMAS)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE les modalités de remboursement des frais de déplacement liés aux missions telles que présentées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE le remboursement des frais de repas et d'hébergement au réel dans la limite des plafonds fixés,
- DECIDE de pérenniser le recours au télétravail selon les mêmes modalités que celles définies pendant la phase expérimentale,
- APPROUVE la rédaction de la nouvelle charte des titres restaurant telle que jointe en annexe à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

**Rapport n° 5 – Animation du site NATURA 2000 « Arrières Côtes DIJON et BEAUNE »**

*(Rapporteur : M. Denis THOMAS )*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le principe du renouvellement de l'animation du site NATURA 2000 « Arrière côte de Dijon et de Beaune »,

- AUTORISE le Président ou son Représentant à proposer la candidature de la Communauté d'Agglomération pour le portage de la gestion de l'animation du site Natura 2000 « Arrière côte de Dijon et de Beaune »,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document afférent.

**Rapport n° 6 – PCAET 2022-2027 : Règlement d'intervention de l'aide à la rénovation énergétique des copropriétés**

*(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le règlement d'intervention du PCAET 2022-2027 portant sur l'aide à la rénovation énergétique des copropriétés, annexé à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document.

**Rapport n° 7 – Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEdT)**

*(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le PEDT correspondant à l'année scolaire 2022-2023 tel que joint en annexe à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

**Rapport n° 8 – Rénovation du Stade d'Athlétisme du Complexe Sportif Jean Desangle – Actualisation du plan de financement**

*(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE la modification du plan de financement de l'opération et le principe d'actualisation de l'autorisation de programme,
- AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Rapport n° 9 – Convention d'échange d'eau potable entre le SIE de CHAMBOUX et la Communauté d'Agglomération**

*(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE la convention d'échange d'eau entre la Communauté d'Agglomération et le SIE de CHAMBOUX pour l'alimentation de deux communes par le syndicat du barrage de chamboux,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer la convention avec le Syndicat et tout autre document relatif à ce dossier.

**Rapport n° 10 – Convention d'échange d'eau potable entre le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan – Autunois – Couchois (SMEMAC) et la Communauté d'Agglomération**

*(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE la convention d'échange d'eau entre la Communauté d'Agglomération et le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan – Autunois - Couchois (SMEMAC),
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer la convention avec le Syndicat et tout autre document relatif à ce dossier.

**Rapport n° 11 – Avenant 10 à la DSP Transport**

*(Rapporteur : M. Xavier COSTE)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avenant 10 à la Délégation de Service Public pour la gestion des transports publics urbains, scolaires et à la demande, conclu avec la société KEOLIS,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'avenant joint en annexe à la délibération prise à cet effet.

**Rapport n° 12 – Rapport d'information sur la réflexion conduite sur le secteur des Hautes Côtes**

*(Rapporteur : M. SUGUENOT)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication du présent rapport d'information relatif au développement du Territoire des Hautes-Côtes.

**Rapport n° 13 – Décision modificative n 1**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président :
  - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la délibération prise à cet effet,
  - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

**Rapport n° 14 – Subvention et participation 2022**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE l'attribution de deux nouvelles subventions, selon le détail annexé dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la revalorisation d'une subvention, selon le détail annexé dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président à signer et effectuer toute démarche dans ce cadre.

**Rapport n° 15 – Fixation des Tarifs de la Taxe de Séjour**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- DECIDE l'indexation des tarifs de la taxe de séjour 2023, dans les conditions définies dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE le règlement fixant les modalités de recouvrement et les tarifs de la taxe de séjour,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des documents afférents et effectuer toute démarche.

**Rapport n° 16 – Bilan d'activités et Rapports annuels des services publics**

**(Rapporteur : M. Xavier COSTE, Jean-Luc BECQUET et D. THOMAS)**

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- DONNE ACTE au Président des rapports susmentionnés, consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

**Rapport n° 17 – Fixation des tarifs de la Baignade de Montagny**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le tarif d'accès à la Baignade de MONTAGNY joint à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche afférente.

***Affiché le 4 juillet 2022***